

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

médicaments Question écrite n° 55433

## Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le coût financier et humain de la non-observance des traitements dans les parcours de soins. L'Organisation mondiale de la santé estime que, dans le cas de pathologies chroniques, le taux d'observance des traitements prescrits n'est que de 50 %. En France, la moitié des personnes atteintes de maladies chroniques ne prendraient pas correctement leur traitement, pour un coût estimé de 2 milliards d'euros par an, un million de journées d'hospitalisation induites et 8 000 décès environ. Persistance et respect du traitement sont souvent négligés par manque d'information ou déresponsabilisation du patient, ou, au contraire, peuvent être la conséquence de la démocratisation des connaissances médicales grâce à Internet, qui conduit le patient à vouloir prendre lui-même des décisions concernant ses soins. Cette situation n'est pas sans conséquence pour la santé des patients, puisqu'elle peut entraîner complication, aggravation de la maladie chronique, voire décès, aussi il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte mettre en œuvre pour remédier à cette situation qui peut avoir de très graves conséquences sur la santé des patients.

## Données clés

Auteur: M. Yannick Favennec

Circonscription: Mayenne (3e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 55433 Rubrique : Pharmacie et médicaments Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>13 mai 2014</u>, page 3760 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)